

Programme Régional de la Forêt et du Bois de Normandie

**Groupes de travail 1-compétitivité de la filière
et 2-Gestion durable de la forêt et de la ressource bois
Compte rendu de la réunion du 23 Mars 2017
Caen – Dreal – salle 232**

Étaient présents (par ordre alphabétique) :

M.	BAHIER Jean-Bernard	FNB NORMANDIE/RAISON BOIS
M.	BERTHAUX Thierry	REGION
M.	BOULAY Olivier	PROFESSIONSBOIS
M.	CARDON-DUBOIS Frédéric	REGION
M.	CHENTRIER Pascal	COFOROUEST
M.	CHENY Jean-François	ONF ROUEN
M.	CHESNEL Julien	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
M.	CHEVAUX François	CEREMA NORMANDIE CENTRE
M.	COLLADO José	Conseiller départemental de l'Orne
Mme	DE LARTIGUE Daisy	DRAAF
M.	DENIS François	ONCFS
M.	DREGE Pierre-Olivier	CRPF
M.	DUYCK Daniel	Syndicat des propriétaires sylviculteurs Calvados-Manche
Mme	ETIENNE Véronique	ONF ALENCON
Mme	FERRIER Laure	FNCOFOR
M.	GAHERY Pascal	CD61
M.	GASTEBOIS Noël	FNB NORMANDIE/Scieur exploitant
Mme	GUILLOT Fanny	CEREMA NORMANDIE CENTRE
M.	HAYE Sylvain	DRAAF
M.	HINCELIN Eric	CRPF
Mme	LARDILLEUX	DREAL
M.	LECLAIR Xavier	DRAAF
M.	LECLERCQ Jean-Marie	PROFESSIONSBOIS
Mme	LEGRAS Noémie	REGION
M.	LEMARCHAND Marc	CCI
M.	LEMONNIER Michel	Pépinières LEMONNIER
M.	LEREBoullet Pierre	Syndicat des propriétaires sylviculteurs de Seine-Maritime
M.	LIGONNERE Régis	ONF ROUEN
Mme	LOBRÉAUX Odile	DRAAF
M.	LORIQUE Nicolas	CRPF
Mme	MARQUOT Oriane	DRAAF
M.	MATOUK Florent	DIRECCTE
Mme	MOLLARET Marie-Emilie	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
M.	MORVAN Xavier	CRPF
Mme	OUALLET Julia	REGION
Mme	PORQUET Isabelle	DRAAF

M. RIBOULET François	GRAPE
Mme SANNER Geneviève	DRAAF
Mme SIMON Christelle	Métropole Rouen Normandie
M. VALLEE Bastien	DRAAF

Excusés :

Mme EUDIER Clotilde et Mme MEUNIER Isabelle	REGION
M. FLEURY Mathieu	BIOMASSE Normandie
M. IANNOTTA Bruno	Président Normandie Bois Buche
M. LEVILLAIN Gérard	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
M. PIQUET Christian	PROFESSIONSBOIS

L'ordre du jour était le suivant :

Accueil
1- Introduction – méthode d'élaboration du PRFB Tour de table Rappel du contexte Échéances Méthodologie Calendrier
2-Etat des lieux 2.1 La forêt normande et sa gestion 2.2 L'arbre et le bois dans le bocage
2.3 La récolte actuelle
2.4 Les entreprises et les échanges commerciaux
2.5 Le transport du bois - Logistique
2.6 Les emplois et formations
2.7 Les aides
3-Évaluation environnementale et stratégique
4-Discussions
5-Examen des thématiques par groupes de travail et priorisation
Conclusions

Les discussions ont finalement eu lieu durant les interventions.

→ Annexe N°1 distribuée en séance : ODJ

1. Introduction - Méthode d'élaboration du PRFB

DRAAF : La DRAAF indique que le PNFB a été validé par décret du 08/02/2017. Le PRFB, d'une durée de 10 ans, doit être élaboré en région Normandie dans les deux ans qui suivent l'approbation du PNFB. Sur le plan économique, l'objectif est de mobiliser du bois pour répondre aux besoins des entreprises et des industries ; il faut donc mieux connaître leurs besoins mais il faut aller au-delà, et développer des débouchés pour augmenter la valorisation du bois. Cette mobilisation devra être réalisée selon des principes de gestion durable (renouvellement de la ressource, prise en compte du changement climatique, protection des sols, préservation de la biodiversité,...). Le PRFB doit répondre aux attentes des citoyens (ce qui implique également un travail relatif à la communication et la sensibilisation). Les travaux tiendront compte des enjeux liés au stockage du carbone et à l'atténuation du changement climatique. La DRAAF rappelle que la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) est chargée d'élaborer le PRFB. Elle a été réunie le 6 décembre dernier pour la première fois et a décidé dans les grandes lignes des modalités méthodologiques d'élaboration du PRFB : 2 groupes de travail, co-animés chacun par deux structures. La DRAAF indique que le PRFB et le contrat de filière seront élaborés

conjointement. Le contrat de filière est l'outil opérationnel de mise en oeuvre du PRFB. Il aura une durée de trois ans et sera renouvelé sur la durée du PRFB, Il existe actuellement un contrat de filière sur les territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime dont les actions ont été étendues à l'ensemble de la Normandie en 2017. Il est important que le contrat normand soit défini pour début 2018, La DRAAF indique que les travaux du PRFB seront repris pour l'élaboration d'autres programmes (Schéma Régional de Biomasse (co-rédaction ETAT/Région), contrats opérationnels de la Région...), afin d'éviter de doubler les travaux et les réunions. En ce qui concerne les formations, les travaux actuellement réalisés par la Région avec les branches professionnelles seront intégrés.

REGION : M. Cardon-Dubois pour la Région, excuse l'absence de Mme EUDIER, vice-présidente à l'agriculture, la pêche et les ressources marines ainsi que Mme MEUNIER, directrice, Agriculture et ressources marines . La Région confirme qu'elle utilisera les travaux des réunions à venir pour établir les axes de sa nouvelle politique forestière régionale, qu'elle souhaite soumettre pour avis à la CRFB prévue début juillet 2017. A l'instar de ce qui a été fait pour l'agriculture et l'aquaculture/pêche, les orientations stratégiques de la politique forestière (priorités, modifications de dispositifs d'aides, définition de nouveaux dispositifs, etc) devront être validées en Juin/Juillet 2017 afin d'être présentées aux élus régionaux pour l'assemblée plénière d'octobre/novembre 2017 et le vote du budget 2018. Le second semestre 2017 sera ainsi mis à profit pour affiner les orientations, les dispositifs proposés, et pour la rédaction du contrat d'objectifs. Au besoin, en fonction de l'avancée des travaux du PRFB, des ajustements de la politique forestière seront possibles a posteriori.

PROFESSIONSBOIS : M. LECLERCQ indique qu'on est parti ici sur une réflexion à 10 ans mais que celle-ci intègre désormais l'ensemble des métiers qui composent la filière. M. LECLERCQ aspire à mettre en avant des aspects pragmatiques des besoins entre les acteurs et reprecise les étapes qui ont conduit nationalement à rédiger le CSF national.

CRPF : M. MORVAN tient à remercier l'ONF pour leur aide précieuse dans la préparation de l'état des lieux relatif à la gestion durable de la forêt.

Un tour de table est effectué.

DRAAF : La DRAAF présente le logigramme méthodologique en introduisant les membres du COPIL qui organisent les travaux, facilitent les échanges avec les groupes de travail mais aussi le comité sylvo-cygénétique paritaire. Le GT1 est relatif à la « compétitivité de la filière-bois » et sera co-animé par la Région et Profession bois. Le GT2 est relatif à la « gestion durable de la forêt et de la ressource en bois » et sera co-animé par le CRPF et la DRAAF. Le COPIL est composé de 5 structures incluant chaque co-animateur et l'ONF. La DRAAF indique qu'un atelier du GT1 spécifique à l'approvisionnement est également envisagé et qu'il pourrait perdurer après les travaux du PRFB. Les listes des membres des deux GT ont été envoyées par courriel. La DRAAF précise que dans chaque GT, on a une représentativité de la filière amont et aval. Les groupes peuvent faire venir des experts au besoin sur certaines thématiques.

→ Annexes N°2 à 5 distribuées en séance : SCHEMA, LISTE GT1+ LISTE GT2

La DRAAF propose aux membres de compléter les listes au besoin d'ici les prochains jours.

Les co-animateurs animeront les échanges et établiront les comptes-rendus à l'issue de chaque réunion. Une exigence assez forte sur les délais des comptes-rendus sera demandée pour qu'il y ait des échanges entre les GT dans le respect des calendriers. Les GT n'ont pas vocation à rechercher le consensus ; il faut le plus fidèlement possible faire état des échanges, des constats et des questionnements. La DRAAF indique qu'idéalement, les documents de restitution des travaux des GT doivent permettre une intégration quasi à l'identique dans le document PRFB. La DRAAF précise également que les travaux seront accompagnés par l'équipe du CEREMA Normandie Centre dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Le calendrier des réunions GT1, GT2 et séances GT1+GT2 est présenté.

REGION : La Région indique qu'il est probable qu'un atelier spécifique pour l'élaboration du projet de sa politique forestière ait lieu après le 13 juin et avant la CRFB.

PROFESSIONSBOIS : Pour préciser, la commission « approvisionnement » sera d'abord un atelier qui pourra se pérenniser si cela répond aux attentes des acteurs de l'amont et de la première transformation. L'idée est d'abord de commencer en atelier de discussion et d'échanges avant de formaliser une commission.

Q/ GRAPE : Pourquoi les travaux du comité sylvo-cynégétique ne sont pas regardés au titre de l'EES ? Le comité sylvo-cynégétique est prévu par le code forestier et perdurera au-delà de l'élaboration du PRFB. Sa contribution et ses travaux seront intégrés dans le PRFB et donc regardés également dans le cadre de l'EES. Le comité doit produire un bilan annuel de ses travaux et faire des propositions à la CRFB. Le GRAPE indique qu'il ne faut pas que le comité devienne un satellite. La DRAAF confirme que ce ne sera pas le cas. Des articulations évidentes avec les travaux du GT2 sont prévues.

L'ONCFS indique que dans le GT2, il manque les noms de ses représentants.

URPF : M. DUYCK souhaite abonder dans le sens de M. LECLERCQ sur la nécessité que l'atelier « appro » soit intégré au GT1 et permette d'abord d'échanger.

2. Etat des lieux

LA FORET NORMANDE ET SA GESTION

Xavier MORVAN et Nicolas LORIQUE

Remerciements pour l'ONF et PEFC OUEST pour leur diligence.

- Annexe N°6 distribuée en séance : NOTE
- Cartes FORET 00a, 00b, 01, 02, 03, 04, 05, 07, 09 et 09b

10^{ème} place des 12 régions sur la forêt. Il faut en plus évoquer le bocage qui n'est ici pas intégré. Le CRPF indique qu'il faudra se caler sur les données de référence utilisées car il existe un différentiel non négligeable entre les statistiques du kit IGN et celles utilisées pour les cartes produites (utilisation BDForêt-V2 IGN). A titre d'exemple, la surface totale de forêt normande du kit IGN est estimée à 407 000 ha alors que la couche forêt V2 de l'IGN l'estime à 467 000 ha¹.

ONF : La forêt d'EU (9300 ha) est indivise entre l'Etat et le département de la Seine-Maritime.

Essences : Chêne sessile prédominant par rapport au pédonculé.

Structures des peuplements : Plus de futaies dans les massifs domaniaux et de taillis sous futaies dans les propriétés privées. La conversion n'est pas entièrement terminée.

Productivité assez forte en Normandie car conditions pédoclimatiques intéressantes.

Il faut considérer que l'école royale a mis en place les conversions à la fin 19^{ème}... et aujourd'hui, on a des forêts des collectivités qui sont beaucoup plus proches de la forêt privée.

Normandie, globalement peu accidentée...

A delà de 500m pour la récolte, il y a un net déclin à la mobilisation du bois. 87% de la forêt normande est facile à exploiter. Le reste, c'est souvent en 76 : coteaux de seine, vallons encaissés... vrai frein à l'exploitation.

COUVERTURE EN DOCUMENTS DE GESTION DURABLE (DGD)

- Très bon taux de couverture en DGD à l'échelle régionale...
- Si on prend les données KIT IGN, taux de couverture de 50% de la forêt privée normande en DGD. Une autre particularité normande est que les professionnels sont bien implantés (coopératives, techniciens reconnus gestionnaires pro, experts).

Grande disparité et diversité sur la richesse trophique. La physionomie de la forêt s'en ressent fortement entre bassin armoricain et bassin parisien.

Santé des forêts : Pin laricio, chalarose du frêne. Dans le cadre du changement climatique, il faudrait favoriser les essences qui supportent les sécheresses estivales.

En Seine Maritime, l'agence ONF de Rouen a planté sur les dernières campagnes plus de Chêne sessile que de pédonculé.

¹ La BD forêtV2 intègre les bosquets de 0,5 à 2,25 ha qui n'étaient pas pris en compte dans le V1
PRFB – Normandie – groupes de travail GT1-compétitivité et GT2-gestion durable - 23 Mars 2017

CRPF : Le CRPF indique que les fiches pour le PRFB pourront être complétées avec des données sociologiques non intégrées dans la synthèse distribuée. Les aspects « forêt/gibier » n'ont pas été abordés en raison de la tenue future du comité sylvo-cynégétique.

Intervention ONF : Il faut avoir à l'esprit la variabilité P-ETP pour le reboisement. Autre élément important pour l'état des lieux, c'est la forte variabilité climatique régionale notamment en matière de pluviométrie qui impactera l'approche changement climatique et choix des essences.

L'ARBRE ET LE BOIS DANS LE BOCAGE

Oriane MARQUOT

- Annexe N°7 distribuée en séance : NOTE
- Carte BOCAGE 10c

LA RECOLTE ACTUELLE

Odile OBREAUX

- Annexes N°8a et b distribuées en séance : NOTE

La DRAAF présente les grandes tendances compilées notamment grâce à l'enquête de branches. On sait qu'il manque toute la partie du bois de chauffage non déclaré pour dresser un bilan réaliste. Pour les volumes, on s'appuie sur le « récolté vendu ».

Le KIT IGN présente les volumes sous deux formes, le « bois fort tige » (grume + la plus grosse branche jusqu'à diamètre de 7cm) et le volume aérien total.

La DRAAF indique qu'un groupe de travail piloté par BIOMASSE NORMANDIE pour dresser un observatoire des flux de la ressource en bois a mené des travaux sur la base d'enquêtes statistiques menées en BN et HN en 2012 et 2014 respectivement. Une communication « 4 pages » à l'échelle régionale est en cours d'élaboration.

Q/ REGION : Peut-on prélever 100% de l'accroissement biologique de la forêt normande ?

Eric HINCELIN du CRPF indique que prélever 100% de l'accroissement biologique est possible s'il y a équilibre des classes d'âge. En outre, avant de récolter, on attend aussi que le peuplement de chênes, de résineux arrive à maturité. Il est donc parfois urgent d'attendre. Cela dépend aussi des stations.

La DRAAF indique qu'il n'y a pas une volonté de prélever 100% mais qu'on peut déjà faire mieux que 50% (Taux de prélèvement moyen en Normandie estimé par l'IGN ; 100 % en forêt domaniale ; 30 % en forêt privée).

M. Pierre Olivier DREGE : Contrairement à l'agriculture, on ne récolte pas la croissance de l'année. Mais si on est à 50% on est certain qu'on peut faire mieux. Il faut un affichage « ambitieux » : nous devons passer à une gestion durable dynamique, *par contraste avec une gestion durable « statique »*. *C'est un affichage important pour l'ensemble de la filière, il faut pouvoir afficher qu'il est légitime d'avoir une gestion durable dynamique.* En opposition à certaines époques passées (coupes rases, disparition de massifs, disparition de grandes entreprises de sciage...), il est légitime d'avoir une telle question. Il faut afficher en revanche une ambition sur ce pourcentage.

Intervention ONF : Actuellement, des coupes sont bloquées parce qu'il n'y a pas de débouchés. Cela vaut autant pour les forêts privées que publiques.

PROFESSIONSBOIS : ProfessionsBois précise que le stère de bois est une unité de volume apparent. Au réel, les volumes peuvent être plus faibles que les chiffres le supposent.

M. LECLERCQ souligne qu'il y a complémentarité entre les entreprises et les industries, et que la filière est complète à l'échelle du nouveau territoire de la région, et que cet aspect doit être pris en compte dans la stratégie. Les propriétaires forestiers doivent se situer dans un contexte de professionnalisation de la production.

LES ENTREPRISES ET LES ECHANGES COMMERCIAUX

Jean-Marie LECLERCQ

- Annexes N°10a,b,c et d distribuées en séance : NOTE
- Carte FORET 08a

Il faut une véritable complémentarité entre le tissu entrepreneurial et industriel et les acteurs de l'amont. La production forestière doit donc trouver sa place dans la filière (cf. Annexe 10d). La filière représente 22 000 emplois. En région Normandie, elle tient une place importante et a une couverture territoriale mieux répartie que les autres filières.

La carte 08a n'est pas finalisée et doit être corrigée.

Sur le bois construction, des enquêtes ont eu lieu au niveau national ; la Normandie est associée pour le moment aux Hauts de France mais une prochaine enquête permettra de connaître les chiffres normands uniquement si l'échantillonnage de réponse permet une réponse statistiquement fiable (chiffres à traiter en juin et résultats en septembre 2017). La majorité des entreprises du bois construction travaillent localement. En Normandie, le bois est bien présent sur le marché du bois construction. Sur le marché de la maison individuelle, il y a des zones beaucoup plus actives (ex du Cotentin) que d'autres (ex Perche où les constructions sont plus diffuses). Sur le bois, d'autres secteurs vont créer des débouchés : extension, surélévation en bois, etc.

Le secteur doit constamment s'adapter aux nouvelles réglementations qui sont également en cours de modification. Avant, le bois était importé des pays du Nord, désormais la réflexion est sur l'approvisionnement de bois français voire locaux quand c'est possible.

Selon PB, il faut reconnecter la ressource locale au secteur locomotive du bois construction.

Q/ REGION : Comment peut-on travailler pour promouvoir le bois construction ?

PF : Il faut rassurer, expliquer... cela fait 10 ans en Pays de Loire et Bretagne que cela fonctionne. La grande commande publique doit être exemplaire dans le domaine, et cela manque encore dans la région... Il existe une réelle montée en puissance des industriels sur le bois-construction (diversification des scieries et produits directement constructibles) et les industriels s'approvisionnent de plus en plus autour de la région. Déjà, le bois privilégié est français... Pour le bois local, c'est possible mais cela ne doit pas être une priorité. La R&D est actuellement importante sur le bois construction avec intégration des essences feuillues.

URPF : Pour les propriétaires privés et ONF, on fait traditionnellement le bois de la meilleure qualité. Les produits que nous faisons ne vont pas actuellement là où ils devraient. On peut s'inquiéter dans la sylviculture des pratiques actuelles. Cette question doit être abordée au GT1. On ne fait pas du bois pour le plaisir. La forêt privée est une entreprise et doit trouver sa place. La justification des pratiques sylvicoles est d'abord économique : le reste vient par surcroît. Si on n'a pas un support de gestion, on n'aboutira pas...Le feuillu est hétérogène.

CRPF : M. MORVAN invite à lire la dernière publication de l'IGN (L'IF n°39, mars 2017) qui est, selon lui, inquiétante, notamment sur l'utilisation envisagée de bois d'œuvre pour satisfaire la demande en bois-énergie en réponse aux engagements de la France (loi sur la transition énergétique).

M. GASTEBOIS indique que la hiérarchie des usages du bois doit être respectée.

ADEME : Mme Marie-Emilie MOLLARET indique que le message de l'ADEME est également de respecter l'équilibre des usages du bois même si le bois énergie est leur priorité puisque l'ADEME soutient le développement des chaudières bois. Par contre c'est aussi avec une vision systémique que s'organisent ses dispositifs de soutien (d'où les aides aux reboisements pour des bois de qualité). Elle souhaite que les propos soient plus nuancés. Il faut rechercher la complémentarité dans les discours entre dynamisation de la sylviculture et la possibilité de stocker du carbone.

M. DREGE souligne la nécessité de créer le lien entre le fait d'organiser une production et celui d'utiliser cette production.

M. GASTEBOIS indique qu'en exportant les grumes sans les transformer, on perd toute cette biomasse (connexes de scierie) qu'on peut utiliser en France. On aurait pu alimenter les chaufferies autrement. Désormais, il faut relocaliser la réflexion.

L'ONF indique que dans les plans de gestion et aménagements forestiers réalisés en Normandie, il y a des objectifs de production identifiés. Le bois d'œuvre reste la priorité, le bois d'industrie une conséquence. Il faut connecter les besoins de la filière avec la ressource sur le moyen long terme

(exemple zoom sur la ressource résineuse). Dans l'élaboration du PRFB, il faut insister sur la connaissance des peuplements et de la ressource, et sur ses conséquences sur l'approvisionnement (approche régionale minimum, extrarégional, les circuits courts peuvent être étudiés pour certains produits notamment bois énergie). Selon l'ONF, pour exemple, la ressource résineuse est issue de peuplements qui ont été mis en place de la fin de la guerre jusqu'aux années 70 (FFN), et entre 1980 et 2000, en tout cas pour la forêt publique, il n'y a pas eu d'investissement en dehors du Pin. Nous allons vers un creux de production en épicéas/douglas/sapin, il faut donc investir plus dans les peuplements de résineux, notamment Douglas. Cela peut être fait de manière raisonnée. Il n'y a pas un instant à perdre.

M. GASTEBOIS illustre le fait qu'avant, ont été préconisées des essences telles que le merisier dit « noble ». Aujourd'hui, ce bois se vend en bois de chauffage alors que les arbres ont été conduits initialement pour faire des grumes. Désormais, on doit être en capacité de faire un arbre pour tous les types de débouchés. Si vous faites un arbre avec une seule destination, c'est très risqué...

LE TRANSPORT DU BOIS/LOGISTIQUE

Olivier BOULAY

→ Carte FORET 08a et 08b

L'essai sur l'A13 autorisant les camions de transport de bois ronds de 57T (sur 6 essieux, jumelés, autovireurs...) et dérogeant à l'arrêté préfectoral en vigueur n'a pas été poursuivi. Il s'agit d'un frein à la mobilisation des bois : obligation de faire des détours dangereux sur les routes nationales. L'hétérogénéité des arrêtés départementaux sur les modalités de desserte est un frein à la mobilisation des bois.

Q/ Quels sont les motifs du refus des concessionnaires ? M. BOULAY de PB indique que les raisons avancées sont avant tout sécuritaires.

M. GASTEBOIS indique que ce qui est dommage c'est que les professionnels ont investi dans des matériels neufs plus performants et qu'ils ne peuvent pas utiliser. Le semi-remorque met deux fois plus de temps, est deux fois plus dangereux et pollue plus (car plus de distance). Il a fallu 3 ans pour convaincre ; les gens partent et donc tout est à recommencer.

La DRAAF précise que les questions de desserte font partie des questionnements à partager avec la DREAL.

M. Pierre Olivier DREGE : Il rejoint la position de M. GASTEBOIS et réitère le fait que la question logistique est absolument fondamentale. C'est un problème technique réglementaire mais en réalité il se joue dans cette affaire **un élément fondamental de la compétitivité de la filière**. C'est 1-3€/m³ de perdu. C'est un élément de blocage pour l'exploitation de la forêt normande. Il est nécessaire d'avoir des actions collectives au niveau réglementaire. Il existe des solutions en France et en Europe pour améliorer la situation et rationaliser les décisions prises. Par des détours, on perd une rotation dans la journée. Il faut qu'il y ait dans le PRFB un chapitre spécifique et très argumenté sur la logistique.

DRAAF : Le service en charge de ces questions à la DREAL sera présent lors des débats sur ce sujet.

LES EMPLOIS ET FORMATIONS

Julia OUALLET

→ Annexe N°11 distribuée en séance : NOTE

LES AIDES

Julia OUALLET

→ Annexe N°12 distribuée en séance : NOTE

URPF : Pour les propriétaires privés qui souhaitent faire des PSG, les aides sont nécessaires même pour les PSG au-delà des 25ha.

CRPF : M. MORVAN estime qu'un bilan des aides sur les 40 dernières années est nécessaire pour se rendre compte réellement de l'impact des aides publiques sur la forêt Normandie. Il illustre notamment le fait que des surfaces de terres agricoles ont été boisées avec les fonds FFN vers 2000. Les essences plantées ont été chênes, douglas, etc. Sur les 20 dernières années, la forêt normande s'est accrue d'environ 2000 ha/an.

La Région indique que potentiellement sur l'analyse de l'impact des aides, une étude avec un stagiaire pourrait être engagée.

M. Pierre Olivier DREGE : Les aides sont utiles car elles donnent un signal positif vers la dynamique nécessaire à la mobilisation de bois. Oui, ces aides sont un plus pour déposer les projets. Il faut les pérenniser. Des souhaits, sans être des critiques, à prendre comme suggestions pour que les aides fonctionnent sont :

- Assurer une vraie continuité dans le temps car il faut permettre le cheminement des réflexions. Maintien des dispositifs en place.
- Modalités à « simplifier ». Trente pages à remplir pour un dossier de 5ha... Il faut refaire confiance aux opérateurs de terrain. On devrait pouvoir diviser par 4 le volume de papier sur les aides.
- Gestion de l'instruction des dossiers dans le temps... Avoir trois semaines et un mois pour déposer le dossier est insuffisant : Il y a un nombre important de dossiers qui n'ont pas été déposés. Action inefficace... les propriétaires n'ont pas eu le temps matériel de déposer les dossiers, malgré l'accompagnement des services instructeurs.
- OSIRIS : Le paiement doit intervenir rapidement.

Par ces 4 points, les aides seront un signal fort mais il y reste des signaux faibles pour conforter les projets.

REGION : M. Cardon-Dubois indique que ces suggestions seront portées à connaissance des élus. La simplification des procédures est aussi un objectif affirmé par le président Hervé Morin et Mme Eudier. Elle n'est pas toujours simple à mettre en œuvre mais reste un objectif sur tous les dispositifs. Le début de période de programmation n'a pas permis en effet, de stabiliser les dispositifs à destination des forestiers, des priorités ayant été affirmées sur d'autres mesures. Les professionnels ont été écoutés et un calendrier fixe pour les appels à projets a été adopté au début de cette année, un appel à projet entre janvier et mars pour une décision à mi-année et un appel à projet entre juin et août pour une décision avant la fin de l'année. Il devrait permettre de travailler avec une certaine régularité et une meilleure articulation avec la saisonnalité des travaux. Enfin, sur Osiris, il convient de reconnaître les fortes difficultés rencontrées qui pénalisent actuellement les entreprises. Une vigilance est apportée autant que possible sur ces difficultés. Les outils Osiris sont actuellement en cours de déploiement pour la plupart des mesures et les premiers paiements vont pouvoir être réalisés. S'il faut rester prudent, ces difficultés ne devraient pas se retrouver pour les appels à projets lancés cette année.

L'ONF intervient sur le fait que pour sortir des bois, il faut des bûcherons. Actuellement, il reste difficile de trouver des équipes de bûcherons. En raison de facteurs économiques, administratifs (exemple de la dématérialisation des factures), les bûcherons ont du mal à se projeter dans leurs entreprises et se démobilisent alors qu'il y a des contrats d'approvisionnement et des commandes de travail. Au-delà des besoins de formation, des soutiens à l'investissement sont nécessaires. Il convient également de les aider dans la gestion de leur entreprise.

3. Evaluation Environnementale et Stratégique

Le CEREMA propose une présentation la première séquence de l'EES.

A l'instar du PNFB, le PRFB est soumis à EES et à participation du public (article L-122 du CE). Cette démarche est conduite par le CEREMA. La première séquence consiste en la présentation d'un état initial de l'environnement forestier normand puis en une démarche itérative avec les GT du PRFB. Les orientations prises par les GT seront analysées, et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront proposées si besoin, après évaluation des impacts environnementaux. Des entretiens individuels avec certains acteurs seront prochainement réalisés.

→ Annexe N°13 projetée en séance : PPT CEREMA

GRAPE : Le GRAPE indique qu'il est surprenant que dans les présentations il n'y ait pas eu d'état des lieux sur l'environnement alors qu'il existe des travaux du GON (Groupement ornithologique normand) et du GMN (groupement mammologique normand). Des études sont citées telles que celle sur le suivi des martres, des chauves-souris, etc.

Une question est posée sur la forme que prendra la consultation publique. La DRAAF indique que celle-ci respectera la procédure usuelle, avec mise en ligne du projet de PRFB, de l'EES et de l'avis de l'autorité environnementale.

4. Examen des thématiques par groupes de travail et priorisation

Par manque de temps, cet examen est renvoyé pour une date butoir du 31 mars. Il est proposé une priorisation sur la base des chiffres de 1 à 5 en indiquant le chiffre 5 **quand la thématique est très prioritaire**.

Laure FERRIER intervient pour demander des précisions méthodologiques sur les attentes des deux GT et propose un atelier sur les démarches territoriales.

La DRAAF indique qu'il est attendu des GT de travailler sur :

1. Etat des lieux / contexte : L'objectif est ici de parvenir à un état de situation partagé entre les membres. Cet état des lieux doit permettre d'identifier les forces et les faiblesses
2. Les enjeux/défis à relever pour les 10 prochaines années
3. Proposition d'actions (avec indicateur de suivi et pilote responsable de la mise en œuvre de l'action).

5. Conclusion

La DRAAF remercie les participants.

6. Synthèse des points forts qui devront apparaître au PRFB

Des présentations et discussions de cette première réunion de GT, il apparaît que devront être traités :

- Stratégie de renouvellement des boisements intégrant l'évolution climatique, la santé des forêts et les besoins en bois de l'économie,
- Stratégie de mobilisation du bois améliorant la part de la récolte de l'accroissement,
- Stratégie de logistique des transports : grands axes, desserte interne des forêts, connexion entre les forêts et les grands axes,
- Stratégie d'approvisionnement de la filière respectant l'équilibre des usages.